

## LA DISPONIBILITÉ ET LA RÉMUNÉRATION

En plus de la formation en matière de combat incendie et sauvetages divers, le pompier doit participer au programme des pratiques mensuelles du SSIPC et donner un minimum de disponibilité pour être de garde. La garde interne se veut une ou plusieurs périodes de travail dans un mois où le pompier effectue de la garde en caserne selon un horaire prédéterminé. La garde externe quant à elle est une période où le pompier doit demeurer dans le périmètre de la Ville de Port-Cartier afin d'être en mesure de répondre à un appel dans les cinq minutes suivant celui-ci, car les pompiers de garde externe sont les premiers à être appelés lors d'une intervention.

Une fois par mois, le pompier à temps partiel doit remettre par écrit ses dates de disponibilité afin de permettre la préparation de l'horaire de travail du service.

Les heures effectuées sont rémunérées selon les taux prévus à la politique relative aux conditions de travail applicables aux pompiers à temps partiel.

# JOINS-TOI À L'ÉQUIPE DE POMPIERS DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Pour soumettre ta candidature,  
apporte ton curriculum vitae  
à la **caserne des pompiers**  
de la Ville de Port-Cartier  
au **65, route 138**  
ou  
au Service des ressources humaines  
de la Ville de Port-Cartier  
au **40, avenue Parent (hôtel de ville)**



## POMPIER À TEMPS PARTIEL

*Une expérience  
des plus  
enrichissantes*



## DESCRIPTION DES FONCTIONS

Sous l'autorité du lieutenant en devoir, le pompier participe activement aux tâches de combat d'incendies, de sauvetages, de l'application des premiers secours et de toute autre tâche ayant pour effet de résorber une situation de sinistre. Il doit aussi exécuter des tâches de vérification, d'entretien et d'inspection des équipements, des véhicules et de la caserne.



## EXIGENCES DU POSTE

- ◆ Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- ◆ Avoir 18 ans et plus;
- ◆ Posséder un permis de conduire valide et s'engager à obtenir à l'embauche, la classe 4A afin de pouvoir conduire les véhicules d'urgence;
- ◆ Aucun antécédent judiciaire;
- ◆ Être en bonne santé.

## DESCRIPTION DU SERVICE

L'équipe en place est composée d'un directeur, de 5 officiers et de 35 pompiers à temps partiel. A Port-Cartier, nous intervenons environ 150 fois par année. Entre deux appels, nos efforts sont concentrés sur l'entretien de nos équipements, sur la formation des pompiers et sur la sensibilisation du public à la prévention incendie. Les incendies de bâtiment comptent pour environ 10% de tous nos appels. Les pompiers sont susceptibles d'intervenir sur plusieurs autres types d'opérations :

- ◆ Accident de véhicules
- ◆ Dégâts d'eau, inondations
- ◆ Sauvetage nautique
- ◆ Interventions matières dangereuses
- ◆ Feux de brousse, feux électriques
- ◆ Assistance aux ambulanciers
- ◆ Sauvetage en forêt



## FORMATION REQUISE

La formation est dispensée à Port-Cartier par les instructeurs du SSIIC. Ceux-ci sont tous accrédités par l'École nationale des pompiers du Québec. Toutes ces activités de formation sont rémunérées selon l'échelle salariale des conditions de travail en place.



Selon les exigences légales, pour pouvoir répondre aux appels, un pompier doit avoir à son actif un minimum de 45 heures de formation. Pour faire de la garde en caserne, la formation complète «Pompier 1» d'une durée totale de 266 heures est requise. De plus, certaines formations spécialisées sont exigées pour opérer les divers équipements tels que les mâchoires de vie, échelle aérienne et camion autopompe.

